

Règlement de la Dictée de Sénart

ART 1 : L'association de Sénart Scrabble et le Théâtre-Sénart organisent la dictée de Sénart le samedi 17 mars 2018 à partir de 14h30 au Théâtre-Sénart, 8/10 allée de la Mixité - 77127 Lieusaint.

ART 2 : La participation est gratuite.

Pour participer, il suffit de vous inscrire avant le 10 mars 2018 en ligne sur le site du Théâtre-Sénart ou bien sur l'adresse mail de Sénart Scrabble : senartscrabblev21@gmail.com.

Les enfants sont admis à partir du CM1.

Sont exclus les membres de rédaction de la dictée.

ART 3 : Aucune sélection préalable ne sera effectuée.

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée, dans la limite de 100 participants chez les jeunes (catégorie CM1/CM2 ; 6ème 5ème ; 4ème 3ème) et de 150 participants chez les lycéens et adultes.

Dès que le nombre de candidats sera atteint, les inscriptions s'arrêteront.

L'accueil des participants se fera à partir de 14h.

ART 4 : Deux textes seront proposés : une dictée juniors divisée en trois parties pour les écoliers et collégiens et une dictée séniors divisée en deux parties pour les lycéens et les adultes.

Les concurrents seront répartis en cinq catégories.

- 3 catégories jeunes
 - ✓ CM1- CM2
 - ✓ 6^e -5^e
 - ✓ 4^e -3^e
- 2 catégories adultes
 - ✓ Lycéens (seconde à terminale + concurrents de 16 à 18 ans non scolarisés)
 - ✓ Étudiants de tout âge et Seniors amateurs : tous les adultes ne rentrant pas dans la catégorie précitée.

Dans chaque catégorie, le concurrent ayant commis le moins de fautes sera déclaré vainqueur. Les éventuels ex aequo seront départagés par des tests subsidiaires.

Des récompenses seront offertes au trois premiers de chaque catégorie.

ART 5 : Un jury composé de trois personnes sera désigné. Ses décisions seront sans appel.

Le palmarès sera proclamé le jour même. Seul seront rendus publics les résultats des lauréats. Les personnes qui le souhaitent pourront obtenir leur classement personnel par courriel en communiquant une adresse électronique valide. Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

ART 6 : La dictée portera sur l'orthographe moderne des mots, compte tenu des majuscules, accents, trémas et traits d'union. La ponctuation sera précisée à la lecture.

Les ouvrages de référence sont, pour l'orthographe, le « Petit Larousse 2018 » et le « Petit Robert 2018 », et pour la grammaire et la syntaxe, les « Difficultés de la langue française » de A.V. Thomas.

ART 7 : Le barème de correction sera le même pour l'ensemble des candidats. Les 10 meilleures copies de chaque catégorie feront l'objet d'une double correction.

ART 8 : Les copies ne pourront être écrites en rouge et ne devront comporter aucun signe distinctif.

Elles devront être lisibles, sans surcharges ni ratures ambiguës. Seules les feuilles fournies par l'organisation pourront être utilisées. Des stylos seront offerts aux participants.

Les copies resteront en possession des organisateurs.

ART 9 : L'utilisation de documents (dictionnaires, fascicules de grammaire...) ou de correcteurs d'orthographe électroniques est interdite. Toute tentative de fraude ou de collaboration avec un

autre candidat entraînera l'élimination du ou des candidats concernés (y compris celui répondant à une demande de collaboration).

ART 10 : Les organisateurs se réservent la possibilité de vérifier à tout moment les nom et âge des concurrents et de modifier s'il y a lieu la catégorie à laquelle ils appartiennent.

ART 11 : La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, et l'autorisation d'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la médiatisation de l'évènement ;
Les organisations déclinent toute responsabilité concernant les enfants inscrits ; Ceux-ci sont placés sous l'entière responsabilité de leurs parents.